

ment anglais semblent vouloir implanter au Canada? D'ailleurs, le fait seul que l'Angleterre a fait d'immenses sacrifices pécuniaires pour conserver cette colonie, en maintenant jusqu'à ces années dernières une armée permanente, prouve qu'elle apprécie à sa juste valeur la possession du Canada, et qu'elle n'est pas disposée à se le laisser enlever par un peuple qui ne lui a fait que du mal, et qui n'est pas sympathique à la majorité de la population du Dominion.

A l'appui de ce qui précède ou de ma thèse, je citerai l'extrait suivant, tiré du *Globe* de Toronto, d'autant plus que cet extrait m'épargnera le travail de faire valoir quelques autres raisons qui engagent ce journal, ainsi qu'à moi-même, à repousser une émancipation aussi prématurée que dangereuse :

C'est une de nos infortunes nationales que toutes les fois que nous souffrons sérieusement de dépression commerciale—ce que le commerce moderne impose inexorablement après une période d'activité furieuse—les gens mal inspirés songent à quelque *changement révolutionnaire* comme remède à des maux dont notre confédération politique n'est nullement responsable.

Il est parfaitement certain que le Canada serait beaucoup moins prospère qu'il ne l'est aujourd'hui, s'il formait une nation indépendante ou une annexe des Etats-Unis d'Amérique.... Il ne serait pas seulement absurde, mais encore criminel, de vouloir unir la fortune de son pays à celle d'une collection de républiques dont les gouvernements du Nord et du Sud se soutiennent par des fraudes notoires, et dont le chef magistrat est le candidat que le peuple a rejeté aux *polls*.... On représente la situation du Canada comme anormale et ne possédant pas les éléments de stabilité. Mais lequel des deux pays, des Etats-Unis ou du Dominion, a, si l'on consulte impartialement la philosophie de l'histoire, le plus de chance de stabilité?....

Il n'y a pas une seule raison pour que l'annexion soit plus désirable aujourd'hui qu'elle ne l'a été à aucune autre époque. Il y en a beaucoup au contraire pour la faire repousser, qui n'existaient pas autrefois. Qui retirerait tout le bénéfice du développement du Nord-Ouest si ce pays est colonisé sous les auspices américains? Comment Ontario pourra-t-il rivaliser dans son industrie avec les usines construites sur les mines de charbons qui les font marcher? Qui pourrait nier que nos perspectives ne soient infiniment plus brillantes qu'elles ne l'étaient il y a vingt ans?

Un mouvement annexionniste serait donc pire qu'inutile. Nous espérons qu'il sera étouffé par la force de l'opinion publique, et que les personnes qui fomentent cette misérable agitation seront repudiées par le peuple, non-seulement comme le seraient des traîtres, mais encore comme des habiles à courte vue.

Après avoir cité l'extrait d'un journal qui fait autorité dans le pays, et qui justifie pleinement ma dissertation, je discuterai la question de royauté pour laquelle je me suis prononcé.

Les républicains me jetteront la pierre parce que je suis royaliste; mais chacun est libre, dans un pays libre, d'être ce qu'il veut pourvu qu'il sache ne point s'écarter des sentiers du devoir et de l'honneur.

Si charbonnier a bien le droit d'être maître chez lui comme de ses opinions, et si personne n'a rien à y voir, il me semble que l'on pourrait bien respecter l'opinion des hommes attachés au parti du roi, et qui proclament les principes du royalisme comme étant les plus stables et les plus parfaits.

En m'attaquant, parce que j'aurais eu le courage de dire tout haut ce que les timorés prononcent tout bas, on serait injuste; car, si au dire de certains hommes d'état, des changements constitutionnels et administratifs sont inévitables, il ne faut pas le cacher au peuple, il ne faut pas qu'il soit pris par surprise, et il ne faut pas qu'on lui applique un régime nouveau sans qu'il l'ait étudié et approuvé. Oui, si l'on est vraiment l'ami de ce peuple, on doit l'avertir, on doit le consulter et l'on ne doit pas essayer à discuter dans l'ombre, si ce peuple doit être unioniste, américain, indépendant ou royaliste. Il ne faut pas non plus, nous occuper des agents ou des amis dangereux des Américains. Non, mais il faut nous préoccuper de notre avenir national (nous Canadiens-français) et comme c'est le peuple auquel appartiendra cet avenir ou cet héritage national, c'est donc lui qui doit décider, qui doit choisir, et non des intrigants politiques.

Enfin, que suis-je, moi qui recommande

une royauté? Je suis ou plutôt je personifie dans mon appréciation sur le royalisme, ce que la grande majorité de cette colonie a toujours manifesté ouvertement, c'est-à-dire une fidélité et un attachement inviolables au roi et à la forme immuable d'un gouvernement monarchique.

Depuis que le monde est monde, et depuis que les peuples se sont renouvelés et succédés, quels sont les peuples qui ont préféré vivre sous un gouvernement républicain plutôt que sous un gouvernement monarchique? Aux partisans du républicanisme de répondre à cette question et de nous dire en même temps, ce qu'ont enfanté les radicaux, les socialistes et tous ces libres-penseurs qui gouvernent aujourd'hui sous l'égide symbolique de : "Liberté, égalité, fraternité."

Ces hommes, ces républicains, respectent-ils bien cette liberté, quand ils baillonnent la presse et emprisonnent tous ceux qui élèvent la voix contre leur insolente tyrannie?...

Respectent-ils bien l'égalité, quand la hiérarchie religieuse qui doit vivre sur un même pied d'égalité et qui doit conserver ses franchises comme ses immunités, est persécutée par ces mêmes hommes qui en outre, confisquent les biens des communautés religieuses comme si ces maisons de Dieu s'étaient rendues coupables de crimes ou de délits monstrueux?...

Respectent-ils bien la Fraternité, quand ils chassent et exilent leurs frères en origine, les religieux, parce qu'ils possèdent la science du bien et non celle du mal; et parce que leur doctrine condamne le communisme comme les préceptes des athées et qu'elle enseigne le respect à l'autorité légitimement établie comme à l'autorité de Dieu et de l'Eglise?...

Si telle est la maxime du républicanisme, je ne puis m'y soumettre et je doute fort que le peuple canadien y donne son adhésion! Heureusement que de tels principes n'existent pas encore au Canada.

La vraie liberté, cette liberté franche et honnête, ne se trouve point dans le radicalisme, dans le communisme et dans ces sociétés secrètes qui semblent faire prévaloir la communauté des biens, et qui ne tiennent qu'au bouleversement de l'ordre social et religieuse!... Non, nous la trouverons cette liberté, cette fraternité, chez ceux qui professent un culte profond et sacré pour le trône et l'Eglise.

Le grand Thiers, cet homme d'Etat éminent, tant acclamé par les républicains, n'a-t-il pas proclamé que le gouvernement monarchique de l'Angleterre possédait la plus belle forme de gouvernement et personnifiait le mieux la vraie liberté? Si oui, pourquoi le royaliste ne tiendrait-il pas pour son roi et n'aimerait-il pas à vivre sous son égide?

Comment Cicéron définit-il l'empire ou la royauté? "C'est le pouvoir, (dit-il), sans lequel on ne peut procéder aux opérations militaires et civiles."

Le mot royauté s'adopte au gouvernement domestique des particuliers, aussi bien qu'au gouvernement des peuples, et c'est une vérité que personne ne peut nier.

D'ailleurs, si nous avions, ici, une royauté, le roi serait l'élu du peuple puisque, seul, le peuple a le droit de le demander. Et conformément à l'ancienne constitution de Rome, le roi consulterait les représentants du peuple, pour obtenir l'*imperium* ou être investi du pouvoir suprême.

C'est le peuple qui a toujours conféré le titre de roi ou d'empereur; c'est le peuple qui a conféré le titre d'empereur à Napoléon Ier; c'est encore le peuple qui, en 1852, et par ses suffrages, a proclamé Napoléon III, empereur des Français.

Alors, puisqu'il en est ainsi, et si c'est le peuple qui agit, le titre de roi ne devrait pas blesser les susceptibilités des républicains, puisque cette institution deviendrait le fait accompli du vote populaire.

Notre roi, conformément à la constitution française, décrétée le 24 juin 1852, pourrait avoir un Conseil d'Etat qui, sous sa surveillance, préparerait et rédigerait les projets de loi. Ces projets seraient discu-

tés par les représentants ou les Chambres haute et basse, et lorsque ces projets auraient été adoptés et convertis en loi, le chef de l'Etat ou le roi, avec son Conseil, les ferait mettre à exécution.

J'irai plus loin, et je dirai que le titre de roi est l'expression ou le sens vrai de l'autorité souveraine et populaire, ainsi que la qualification parfaite et immuable du chef d'un pays ou d'un Etat. Ce titre de souveraineté a toujours été respecté, non-seulement par la grande majorité des peuples, mais spécialement par l'Eglise qui se plaît à lui conférer un caractère particulier de sainteté, au moyen de cérémonies religieuses les plus imposantes.

Par son sacre, le roi témoigne qu'il tient de Dieu la couronne. Il s'engage de maintenir et de conserver aux églises leurs privilèges, de respecter les lois et de rendre justice, ainsi que doit le faire un bon roi. Il prête de plus au peuple le serment de maintenir inviolable les droits et la dignité de la couronne, de réprimer les désordres et les iniquités, et de veiller à ce que justice soit rendue avec équité et miséricorde.

Pour donner la preuve que le titre de roi émane de Dieu même, c'est lorsque Saül fut sacré, le prophète prononça les paroles suivantes : "Dieu t'a élu pour régner sur son héritage et délivrer son peuple de ses ennemis."

La royauté est donc une institution divine; alors, pourquoi donc la rejeter?

Je terminerai mon appréciation, ou mon modeste travail, sur la royauté, en disant que le roi ne serait pas un homme de parti, et ce n'est pas peu dire. Il personnifierait l'union et s'appliquerait à prêcher l'harmonie et la justice parmi ses sujets.

Sous lui, les reproches vrais ou supposés qui sont faits au bureau colonial, ne seraient plus formulés.

De plus, le prestige ou l'influence que, seul, le roi pourrait avoir en Angleterre, nous mettrait à l'abri des dangers ou des désastres financiers que nous ne pouvons trop craindre ou déplorer, il tâcherait de faire renaître notre crédit déprécié sur le marché monétaire anglais, et il nous faciliterait sans doute les moyens d'effectuer des emprunts avantageux et absolument nécessaires pour faire face aux obligations multiples que nous avons contractées et remplir notre trésor.

Oui, je le répète, le roi, le roi seul, avec l'influence dont il jouirait en Angleterre, pourrait ramener la confiance dans la solvabilité de nos garanties, et pourrait nous falciter les moyens d'emprunter à longs termes pour solder nos dettes; car, sans cela, et d'après certains hommes politiques, nous roulerons dans l'abîme de la taxe directe et de la banqueroute!...

Un mot encore et je termine. Je sais que ma dissertation sur la royauté va étonner ou faire sourire maints lecteurs. Je sais aussi que, pour un pays aussi jeune que le nôtre, dont les moyens actuels sont fort restreints, et qui ne compte que cinq millions d'habitants, il est plus que difficile de soutenir les frais d'une cour. Mais, comme je l'exprime dans mon précédent écrit, si la Confédération doit disparaître, je ne suggère l'établissement d'une petite royauté au Canada, que dans le cas où la famille royale et la couronne d'Angleterre, guidées par une question d'honneur national, y trouveraient leur avantage; et que, dans le cas où elles voudraient bien aider à supporter l'entourage comme la dignité du roi.

C.-A.-M. GLOBENSKY.

Saint-Eustache, 1880.

GUERISON DE LA CONSOMPTION

Un vieux médecin, retiré des affaires, ayant reçu d'un missionnaire des Indes Orientales la Recette d'un simple Remède Végétal pour la guérison inflexible et permanente de la Consomption, Bronchite, Catarrhe, Asthme, et pour toutes les maladies nerveuses; après en avoir éprouvé ses merveilleux pouvoirs curatifs dans des milliers de cas, il a considéré de son devoir de le faire connaître à l'humanité souffrante. Animé par ce motif et le désir d'alléger les souffrances humaines, j'enverrai à tous ceux qui le désireront cette Recette exempte de frais, en Français, Allemand ou Anglais, avec des directions complètes pour la préparation et l'usage. Envoyez par la Poste une Etampe, nommant ce papier.

W. W. SHERRAR,
149 Powers' Block, Rochester, N.-Y.

ÉCHOS

Le gouvernement local a enfin pris possession, jeudi dernier, de la section Est du chemin de fer de la rive nord. Plus heureux que le dernier gouvernement, il a pu s'emparer de cette partie de la voie provinciale sans coup férir.

* *

La nomination de M. Côté comme greffier du conseil exécutif, en remplacement de M. Himsforth, a été regardée comme un acte de justice et comme une satisfaction pour les Canadiens-français. Cette place est la plus importante et la plus lucrative du service civil.

* *

A la législature de Toronto, le procureur-général Mowat a présenté un bill qui a pour objet une refonte de l'organisation judiciaire de la province d'Ontario.

Le dernier discours de l'hon. M. Lorange à Montréal laisse entre voir que l'on peut aussi s'attendre à quelque transformation du même genre dans notre province.

* *

Il s'est fait un remaniement ministériel, à Ottawa, la semaine dernière. L'hon. M. Masson, sur l'avis de ses médecins, a résigné comme ministre de la milice, pour prendre le poste moins fatigant de président du Conseil. Il a été remplacé par sir Alexandre Campbell, qui a laissé les Postes pour la milice. L'hon. M. O'Connor, ex-président du Conseil, est devenu ministre des Postes.

C'est le second remaniement depuis la formation de l'administration actuelle. Le premier a eu lieu l'été dernier, lors de la division du ministère des travaux publics.

* *

La *Gazette* de Montréal, parlant de la discussion qui a eu lieu à la dernière assemblée de la Société d'économie politique, conteste que l'union législative soit en faveur présentement parmi les Anglais de Québec ou dans les provinces anglaises. Elle admet que ce sentiment prévalait parmi la population anglaise lors de l'établissement de la Confédération, et que, sans la résistance des chefs du Bas-Canada et surtout de sir Georges Cartier, nous aurions eu probablement alors une union législative au lieu de l'union fédérative. Mais, dit-elle, c'est différent aujourd'hui, l'épreuve du régime fédéral satisfait tout le monde, et les provinces anglaises ne sent pas moins que Québec désireuses de persévérer dans cette voie.

La *Gazette* a peut-être raison, pour ce qui concerne une partie de la population anglaise, mais il en reste encore une autre partie, considérable, qui désire l'union législative; on en a eu la preuve au dernier dîner de la Société d'économie politique.

* *

Les réunions mixtes, comme celles de la Société d'économie politique, ont presque toujours de bons résultats au point de vue des relations des hommes de la politique entre eux. On devrait, par exemple, obliger les journalistes des deux partis à dîner ainsi ensemble une fois par mois. Ce serait un excellent moyen pour réformer la presse et pour combattre le malheureux système des personnalités et des violences de plumes. On l'a dit souvent, les ennemis qui se combattent sans se bien connaître gagnent presque toujours à se rapprocher. Il doit en être ainsi à plus forte raison, quand il s'agit de simples adversaires politiques. L'éloignement, qui favorise le respect dans les relations de supérieurs à inférieurs, ne favorise que l'inimitié et les sentiments injustes entre adversaires. De loin, on n'aperçoit que les défauts, de près on découvre souvent des qualités qui, si elles ne font pas pardonner les défauts contribuent du moins à les rendre plus supportables. Et puis, il y a les obligations de la courtoisie sociale. Vous ne pouvez songer à maltraiter le lendemain ceux avec qui vous avez fraternisé la veille, il ne vous est pas per-